
Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement
tenue le mardi, 15 octobre 2008 à 18 h ,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Dominic Perri, président, arrondissement de Saint-Léonard
Mme Josée Duplessis, vice-présidente, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
M. Gaétan Primeau, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
M. André Savard, arrondissement de Verdun
M. Marc Touchette, arrondissement de Verdun
M. Joseph Di Pietro, arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles
Mme Soraya Martinez, arrondissement de Villeray/St-Michel/Parc Extension
M. Pierre E. Fréchette, arrondissement du Sud-Ouest

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

M. Marc Hébert, chef de division, Division de la construction et mise en œuvre des projets

CITOYENS PRÉSENTS :

5 personnes

SUJET :

Les chantiers en milieu urbain – adoption des recommandations

1- Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée. Il rappelle que le dossier a été présenté le 23 septembre dernier et qu'à cette occasion cinq personnes ont fait part de leurs commentaires. Il souligne que deux mémoires écrits ont été soumis à la commission.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gaétan Primeau, appuyée par M. Pierre E. Fréchette l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3- Les chantiers en milieu urbain – adoption des recommandations

Mme Josée Duplessis, vice-présidente, fait la lecture des recommandations. Sur une proposition de M. Marc Touchette, appuyée par M. André Savard, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

4- Période de questions et de commentaires du public

À 19h50, M. Dominic Perri annonce le début de la période de questions et il invite à tour de rôle les personnes inscrites à prendre la parole.

M. Daniel Bouchard, Conseil régional de l'environnement de Montréal

M. Bouchard est responsable du transport durable au Conseil régional de l'environnement de Montréal et porte-parole de la Coalition pour la réduction et l'apaisement de la circulation. Il félicite le travail de la commission et trouve très intéressantes ses recommandations, en particulier la recommandation 6 où l'on parle de l'introduction de mesures d'apaisement de la circulation non seulement sur les rues locales, mais aussi sur les rues artérielles. Cet ajout constitue une mesure que la Coalition demande depuis longtemps.

Il fait aussi un commentaire sur la recommandation 2 qu'il estime intéressante relativement à la sécurisation des chantiers pour les cyclistes. Il ajoute toutefois que cette mesure, relevant du ministère du Transport du Québec, n'est jamais respectée. La seule façon, selon l'organisme, de faire respecter la sécurisation serait de transférer la responsabilité de la signalisation aux élus municipaux et d'avoir des techniciens certifiés en signalisation. Il soulève aussi la possibilité d'assurer la sécurité des chantiers en appliquant des mesures de répression lors de l'inspection de la signalisation des chantiers. Il ne voit pas, dans la

recommandation actuelle, un mécanisme qui permettra de s'assurer que la sécurité sera respectée.

M. Marc Hébert, de la Direction de la réalisation des travaux, demande la parole pour apporter une précision. Il souligne que dès qu'un chantier est réalisé sur une rue comportant une piste cyclable, qu'il s'agisse de voies artérielles ou collectrices, on introduit automatiquement un programme de déviation de la piste cyclable, comme il se fait actuellement sur le boulevard de Maisonneuve, en face du magasin La Baie. Par contre, pour les rues ne comportant pas de piste cyclable, les déviations sont réalisées sur le trottoir, étant donné qu'il n'y a pas de piste cyclable sur la rue.

M. Serge Kapitan, SPVM

M. Kapitan s'occupe de surveillance de la circulation. Il souligne que depuis qu'il accomplit ce travail sur le territoire, il a noté une incompréhension de la part de ceux qui font la circulation. Il s'agit souvent de personnes qui n'ont pas les compétences ou l'expertise requises pour installer la signalisation et qui ont de la difficulté à lire les plans de contournement élaborés par le service. Il estime que le ministère du Transport du Québec devrait s'assurer que les contractants aient des cartes de compétence en matière de circulation et de signalisation.

M. Godin, SPVM

M. Godin, du SPVM, ajoute qu'il est important de comprendre que les gros chantiers sont très bien contrôlés en matière de sécurité et de signalisation, mais que dans le cas des chantiers de moindre envergure, la signalisation est souvent déficiente. Il se demande s'il est possible d'envisager que tous les contractants engagés aient des cartes de compétence de l'AQTR en matière de signalisation, dans lequel cas, on obtiendrait une meilleure sécurisation des chantiers. C'est une piste de réflexion qu'il souhaitait soumettre à la commission.

5- Période de questions des membres de la commission

M. Marc Touchette ajoute un dernier commentaire à ce qui s'est dit précédemment. Il souligne l'excellent travail réalisé par le SITE et mentionne qu'à partir du moment où une commission fait une recommandation claire sur le sujet, on ne peut qu'espérer que la situation s'améliore.

6- Levée de l'assemblée

Le président de la commission, M. Dominic Perri, remercie chaleureusement les citoyens et les représentants d'organismes qui ont pris le temps de participer à l'assemblée publique. Il remercie le représentant de la Direction de la réalisation des travaux, Marc Hébert. Il adresse ses remerciements aux membres de la commission ainsi qu'à la secrétaire-rechercheuse, madame Christiane Bolduc.

Il précise que la commission déposera ensuite son rapport de consultation et recommandations au conseil municipal et qu'il appartiendra à cette instance de décider des suites à donner à ces recommandations.

À 18h40, sur une proposition de M. Joseph Di Pietro, appuyée par Mme Soraya Martinez, la séance est levée.

ADOPTÉ LE : 25 NOV. 2008

« ORIGINAL SIGNÉ »

Dominic Perri
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Christiane Bolduc
Secrétaire rechercheuse